

## DEMANDE D'ENLEVEMENT DE GRAFFITIS

**RÉFÉRENT DOSSIER :**  
**GILLES TILHET**  
**TÉL : 03 86 94 83 50**

Afin d'autoriser les services techniques de la Mairie d'Auxerre à procéder à l'enlèvement du ou des graffitis figurant sur votre façade, veuillez compléter le texte ci-après et le retourner par courrier à la Ville d'Auxerre.

Demandeur : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_

Sollicite le concours de la Ville d'Auxerre pour l'enlèvement des graffitis sur  
l'immeuble situé à Auxerre au (*adresse*) :

\_\_\_\_\_

Dont je suis propriétaire\*  
Ou  
Dont j'affirme être le représentant dûment mandaté du propriétaire\*

Fait à Auxerre, le \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire ou du représentant mandaté,  
**Faire précéder de la mention « lu et approuvé »**

**\* *barrer la mention inutile***

Je prends bonne note que :

La Ville d'Auxerre ne pourra être tenue responsable des éventuelles dégradations du support que pourrait entraîner son intervention.

Seuls sont concernés les graffitis donnant sur la voie publique

Les services municipaux interviennent sous certaines conditions :

- \* graffitis visibles de la voie publique
- \* support accessible techniquement du domaine public en toute sécurité
- \* hauteur inférieure à 2,5 m
- \* graffitis de surface inférieure à 10m<sup>2</sup>

Toute intervention ne respectant pas ces conditions fera l'objet d'une analyse particulière par le service avant une éventuelle prise en charge.

Pour toute question, veuillez contacter le service Propreté au 03.86.94.83.50

PS : Afin de faciliter la résorption de ces incivilités, il est souhaitable que vous déposiez une plainte auprès de la Police Nationale.